

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

SUR LE PRÉAVIS 2016-07

CONCERNANT LE BUDGET 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, formées de Mmes Samanta Cardaropoli, Patricia Magnenat, Anne-Marie Dénéreaz, Mrs Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Claude Brocard et Bernard Morel, s'est réunie à trois reprises, les 16, 23 et 30 novembre pour étudier le budget 2017 de notre commune, budget qui, comme chacun a pu le constater, prévoit un déficit de 300'000 francs.

Le 16 novembre, la commission était au complet de même que la municipalité. Mme Anne-Laure Girard, boursière, était également présente ainsi que MM. Antonio Gatto et Claude-Alain Zbinden, membres de la commission de gestion. Lors de cette première séance, nous avons étudié, poste par poste, le budget dans son intégralité. M. Didier Chapuis, notre «ministre des finances», et Mme Girard nous ont fourni toutes les explications nécessaires pour comprendre les dépenses importantes, plus spécialement les différentes variations par rapport au budget 2016. Relevons les quelques points qui ont particulièrement retenu notre attention.

- Au poste 110.301.10, on remarque une augmentation significative de la masse salariale du personnel administratif. La raison en est que la municipalité est à la recherche d'une secrétaire municipale adjointe à 70-80% car la titulaire actuelle du poste, pour des raisons personnelles, a demandé d'abaisser son taux d'occupation. Par conséquent, elle ne peut plus assumer cette fonction.
- Au poste 110.316.3 figure un véhicule Mobility pour un montant de 11'000 francs. La municipalité a décidé de vendre la voiture dont elle est propriétaire pour la remplacer par une de Mobility. Il a été calculé que cela coûtera moins cher à la commune. La voiture sera en priorité à disposition des municipaux et du personnel, mais pourra également être louée à la population.
- Dans le domaine informatique, on relève deux augmentations importantes, d'une part au niveau du matériel, d'autre part concernant les contrats d'entretien et de maintenance. La commune va acquérir un logiciel de gestion des heures pour un montant de 30'000 francs et trois timbreuses qui seront placées dans le bâtiment communal, à Plan-Bois et au Verger. Pour ce qui est de la maintenance, elle demande beaucoup de gestion informatique. De plus, dans l'idée de changer le système informatique, une personne sera mandatée pendant une année. L'amortissement de 50'000 francs prévu au point 190.331.3 concerne un préavis qui nous sera soumis au printemps prochain.

- Au poste 220.424, il est prévu un gain comptable concernant la vente de la parcelle de la Cure, montant qui figurait déjà au budget 2016. Le terrain n'a bien sûr pas été vendu une deuxième fois. A vrai dire, la vente n'a pas encore été totalement finalisée à ce jour et elle ne le sera qu'en 2017. Cela signifie que les 653'000 francs prévus pour 2016 manqueront dans les comptes de cette année.
- Du côté du cimetière, le poste Entretien&aménagement subit une hausse assez vertigineuse. Pour deux raisons : d'une part l'allée centrale nécessite d'être réaménagée, d'autre part, certaines stèles présentent des dangers et menacent de s'effondrer. La commune cherche évidemment à atteindre les familles concernées, mais en cas de problèmes, voire d'accidents, c'est elle qui porte la responsabilité. Une somme a donc été budgétisée pour prévenir ce risque et entreprendre les travaux dans le cas où on ne retrouverait pas les descendants.
- Dans nos discussions, il a aussi été évidemment question de la facture sociale, dont les montants sont d'année en année en constante augmentation. Mais cela fait partie des dépenses sur lesquelles la municipalité n'a aucune prise. Cela vaut également pour le fonds de péréquation, dont on ne sait pas à l'avance s'il va plutôt nous rapporter ou nous coûter de l'argent.
- Du côté des recettes fiscales, la municipalité s'est collée sur le budget 2016, dont les rentrées actuelles correspondent à ce qui a été prévu. On peut donc estimer qu'il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise.

Le 23 novembre, Mmes Cardaropoli et Dénéreaz, de la commission des finances, étaient excusées, tandis que la municipalité in corpore était présente, ainsi que Mme Anne-Laure Girard, boursière. Mme Sandrine Berthoud et M. Daniel Traini, membres de la commission de gestion, se sont joints à nous. Lors de cette séance, la municipalité a apporté quelques compléments d'information. A propos du déficit de 300'000 francs prévu, M. Chapuis a notamment relevé que la municipalité s'était efforcée de limiter au maximum les charges, mais que face aux importants investissements qui attendent la commune, il était difficile d'en faire davantage. Il a ajouté que les budgets de ces dernières années ont tous été prévus avec un déficit, mais que des bonnes surprises sont apparues au niveau des comptes. Et de préciser encore que le but à atteindre, c'est évidemment l'équilibre.

Lors de la séance du 30 novembre, la commission s'est réunie pour une ultime discussion entre ses membres et finaliser le présent rapport. Mme Anne-Marie Dénéreaz était excusée. Elle est unanime à estimer que ce budget 2017 a été raisonnablement et intelligemment conçu, même s'il prévoit un déficit et si la dette par habitant devrait légèrement augmenter pour atteindre 5500 francs. Elle est consciente que la commune va devoir faire face à d'importants investissements, indispensables pour aller de l'avant et pour le bien-être de nos concitoyens. Consciente aussi que certains postes – on pense en particulier à la facture sociale – augmentent sans cesse sans que notre exécutif puisse avoir une quelconque influence sur leur évolution. Celui-ci nous paraît donc bien mesurer ces enjeux et être à même de maîtriser la situation financière.

La commission des finances remercie la municipalité et Mme Anne-Laure Girard pour toutes les explications apportées et pour le bel esprit de collaboration qui a régné durant les séances. Elle est unanime à vous recommander d'accepter les conclusions du préavis 2016-07 telles que présentées par la municipalité.

DÉCISION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 2016-07, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

D'adopter le budget 2017 tel que présenté

Le rapporteur

Bernard Morel



Les membres

Patricia Magnenat



Samanta Cardaropoli



Anne-Marie Dénéreaz



Daniel Rochat



Marc-Eugène Viret



Claude Brocard

